

Transports scolaires : **Une reprise rythmée par les établissements scolaires**

Après la réouverture des déchèteries, du chantier du Centre sportif ou encore du Montenbus, c'est au tour du transport scolaire de reprendre du service. Celui-ci sera conditionné aux modalités de reprise des écoles et des classes les prochaines semaines, puis des collèges. Tous les élèves inscrits et qui reprendront les cours seront transportés vers leurs établissements scolaires dès le 12 mai comme l'a souhaité le Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Un service assuré sur tout le territoire dès le 12 mai

Après plusieurs semaines d'incertitudes sur les modalités de reprise des écoles, les transports scolaires, gérés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et organisés par la CCPMB, seront bien au rendez-vous pour assurer les trajets domicile-école des élèves du Pays du Mont Blanc.

Dès le 12 mai, les élèves de maternelle et élémentaire inscrits au transport scolaire seront transportés, puis à partir du 18 mai, ce sera au tour des collégiens de bénéficier de ce service. En fonction des mesures prises par le gouvernement pour les lycées, le service sera également mis en route.

Pour la semaine du 11 mai, ce sont 171 élèves répartis sur 4 communes (Passy, Saint-Gervais, Megève, Demi-Quartier) et 8 écoles (école du Plateau d'Assy, école de l'Abbaye, école Marie Paradis, école du Fayet, école du Gollet, école de Saint-Nicolas de Véroce, école Henri Jacques le même, école Saint-Jean Baptiste) qui sont susceptibles d'utiliser le service.

Les différents circuits circuleront en fonction des dates de reprise de chaque établissement scolaire aux horaires habituels. Il n'y aura pas de circulations le midi même si certains établissements scolaires privilégient un enseignement par demi-journée.

Le service Transports Scolaires de la CCPMB a contacté l'ensemble des familles concernées pour leur signaler la remise en circulation des autocars.

Des nouvelles règles à respecter à bord des véhicules

Afin d'assurer la sécurité pour tous, la mise en place de mesures spécifiques et le respect des gestes barrières à l'intérieur des véhicules comme aux arrêts de bus est indispensable.

En plus des gestes barrières, les mesures appliquées dans les véhicules seront :

- **Port du masque obligatoire** pour tous les enfants âgés de plus de 6 ans
- **Un siège sur deux** sera condamné pour assurer les distances
- Les sièges situés derrière le conducteur seront condamnés
- **Un accompagnateur** sera présent dans les autocars (véhicule de plus de 22 places) pour s'assurer que ces mesures soient respectées

RAPPEL

Le Transport scolaire organisé par la CCPMB représente :
2700 élèves transportés quotidiennement,
66 circuits,
32 établissements scolaires desservis.

Dès le 12 mai 2020, au Pays du Mont-Blanc,

REPRISE DU TRANSPORTS SCOLAIRES

#COVID-19 / déconfinement

Les consignes et mesures ⚠



- ✓ les gestes barrières.
- 🕒 le port du masque obligatoire pour tous les enfants âgés de plus de 6 ans.
- ✓ Un siège sur deux sera condamné pour assurer les distances.
- ✗ Les sièges situés derrière le conducteur sont condamnés.
- ✓ Un accompagnateur présent dans les autocars (véhicule de plus de 22 places) pour s'assurer que ces mesures soient respectées nouvelles consignes.